



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 101602

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation des producteurs de porcs et singulièrement ceux des zones à faible densité porcine, zones de polyculture et d'élevage comme c'est le cas du département du Loir-et-Cher. La filière porcine est durement touchée par la crise qui s'amplifie au gré des augmentations des aliments quand, dans le même temps, le cours du porc stagne voire baisse. Sans mesures de sauvegarde spécifiques à ces zones, la plupart des élevages disparaîtront à court ou moyen terme et c'est l'ensemble d'une filière qualitative qui est en danger. Par ricochet ce sont aussi des abattoirs et des artisans de la transformation qui sont menacés. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour sauvegarder la filière porcine dans les zones de polyculture et d'élevage à faible densité.

Texte de la réponse

La filière porcine traverse depuis plus de trois ans une crise économique sévère, qui se traduit aujourd'hui par une perte de revenu significative au niveau des élevages compte tenu de la hausse du coût de production des élevages liée à la flambée des cours des céréales. Afin d'alléger les tensions sur les marchés céréaliers, à l'origine d'une forte hausse des céréales entrant dans la composition des aliments du bétail, les stocks français d'intervention d'orge ont été libérés. Concernant les mesures de marchés dans le secteur de la viande de porc, lors du conseil des ministres de l'agriculture du 24 janvier 2011, la France a obtenu de la part de la Commission européenne l'ouverture du stockage privé ainsi que la mise en place d'un groupe de travail élargi associant les représentants professionnels et des pouvoirs publics, créant ainsi un lieu d'échange privilégié entre les professionnels et la Commission pour expertiser toutes les voies d'amélioration possibles à court et plus long terme pour la filière porcine européenne. La première réunion de ce groupe a eu lieu le 8 février 2011. Cette première réunion a été l'occasion pour la délégation française de rappeler ses propositions sur l'avenir de la PAC, et notamment les mesures de gestion des risques économiques face à la volatilité des cours des matières premières. Deux autres réunions dans la même configuration sont programmées d'ici la fin du 1er semestre. Depuis la mise en place de cette mesure de stockage privé, les prix se sont redressés, tant pour les porcs charcutiers que pour les porcelets sevrés vendus pour l'engraissement. Le prix du porc a connu en février une augmentation dans tous les États membre pour atteindre un prix communautaire de 1,40 euros/kg, supérieur au prix 2010 à la même période. En France, le cours du porc s'est maintenu et a même enregistré une progression de 2,5 % au mois de janvier 2011. Cette progression s'est confirmée au mois de février 2011 (+ 7,5 %) et en ce début de mois de mars 2011 avec une cotation à Plérin le 3 mars 2011 de 1,287 euros/kg contre 1,156 euros/kg au 27 janvier 2011. Par ailleurs, à l'échelon national, la filière porcine fait l'objet d'une réflexion stratégique menée avec les professionnels, dans le cadre des plans stratégiques des filières animales que le Gouvernement a annoncé au SPACE à Rennes en septembre 2010, et qui fera l'objet d'un accompagnement financier par l'État. Pour le secteur porcin, le plan stratégique doit permettre à la filière de regagner en compétitivité. Il prévoit la modernisation des exploitations (60 Meuros seront consacrés à partir de 2011 à la mise aux normes pour le bien-être animal) et l'amélioration de leurs performances énergétiques et environnementales, mais également

l'amélioration des performances de la transformation, et notamment des abattoirs. Dans ce cadre et afin de prendre en compte la dimension territoriale de la production porcine, il a été confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux une étude sur les bassins de production de porcs. Cette étude a pour but de délimiter des bassins de production cohérents et de réaliser un diagnostic stratégique de la filière par bassin, avec un focus sur le maillon abattage-découpe. Elle devra permettre de mieux appréhender les enjeux stratégiques locaux et la réalité de l'activité économique de production et d'abattage/transformation à une échelle pertinente. La remise de ce rapport est prévue très prochainement. Enfin, la contractualisation entre filières végétale et animale est également encouragée afin de donner de la visibilité aux éleveurs sur le prix de l'alimentation animale et limiter l'impact des chocs dus à la volatilité des cours des matières premières.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101602

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2129

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3623